

Le journal du Parc naturel

Braives - Burdinne - Héron - Wanze





VOUS VOULEZ PARTICIPER PLUS ACTIVEMENT À LA VIE DU PARC NATUREL ?

AVEC L'ÉQUIPE

> REJOIGNEZ LES BÉNÉVOLES

Nos projets vous intéressent, vous souhaitez nous donner un coup de main lors d'événements, d'animations ou de formations ou même lors de tâches quotidiennes... Contactez-nous au 085/71.28.92 ou sur info@pnbm.be.

CHEZ VOUS

> REJOIGNEZ LE RÉSEAU « LES APIS JARDINS »

Vous pouvez, chez vous, participer activement à l'amélioration du maillage écologique sur le Parc naturel. Quelques aménagements simples de votre jardin permettent de le rendre plus accueillant pour la biodiversité. Contactez-nous ou visitez www.pnbm.be/apisjardins.

SUR DES ACTIONS CONCRÈTES DE TERRAIN

> REJOIGNEZ LE GAN (Groupe Action Nature)

Vous souhaitez participer à des chantiers de gestion ou à des inventaires, venez rejoindre le GAN pour être au courant des différents chantiers nature proposés sur le territoire du Parc naturel (www.pnbm.be/gan).

FINANCIÈREMENT

> DEVENEZ MEMBRE OU FAITES UN DON

En devenant membre, vous bénéficiez de réductions, d'un achat groupé de plants de qualité pour des haies indigènes ou de fruitiers.

Cotisation Membre adhérent : 10 €
Pensionné ou étudiant : 5 €

À verser sur le compte BE82 0682 0910 7068.

COMITÉ DE RÉDACTION ET DE RELECTURE : Frédéric Bertrand, Éric Boon, Steven Calesse, Mélanie Cuvelier, Pauline Dessart, Hadrien Gaultier, Sébastien Leunen, Camille Mathot, Maxime Papart, Lise-Marie Pigneur, Eddy Pirnay.

PHOTOGRAPHIES : Sébastien Leunen (©SL) et l'équipe du Parc naturel.

GRAPHISME : Sandrine Pequet (Ha! Graph).

EDITEUR RESPONSABLE : M. Frédéric Bertrand, Président de la Commission de Gestion, rue Neuve, 24 - 4210 Burdinne.

Le journal du Parc naturel est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze. Il est également disponible sur simple demande à la Maison du Parc naturel ou téléchargeable sur notre site internet www.pnbm.be.

Le journal du Parc naturel est édité par la Commission de Gestion du Parc naturel Burdinale-Mehaigne avec l'aide du Service Public de Wallonie, de la Province de Liège et de sa Fédération du Tourisme.



Edito

Cet été, avec mon épouse, nous avons pris l'habitude de sillonner tous les soirs notre beau Parc naturel à vélo... Quel bonheur de redécouvrir les richesses de notre région, d'admirer l'envol de quelques Bergeronnettes printanières au milieu des campagnes hesbignonnes, de voir les caloptéryx papillonner au-dessus de la Mehaigne, d'entendre le cri de la Chevêche d'Athéna dans un vieux verger, de rester en extase devant les ruines imposantes du Château féodal de Moha... Lors de chacune de nos sorties, nous sommes reconnaissants de pouvoir vivre dans un tel environnement.



« On aime ce qui nous a émerveillé, et on protège ce que l'on aime. » Cette citation de Jean-Yves Cousteau me parle particulièrement. Au fil des pages de ce journal, nous espérons que vous pourrez vous émerveiller de notre magnifique territoire et que cela vous donnera envie de mieux le protéger. Apprenons-en donc plus sur les cultures de nos campagnes, sur ce fabuleux mammifère aujourd'hui menacé qu'est le hériçon, sur la réflexion à avoir en amont de la construction d'un terrain...

La situation climatique actuelle est inquiétante et la biodiversité qui nous entoure est menacée. Pourtant de petits gestes, parfois très simples, peuvent faire une nette différence. Planter des climatiseurs naturels, des arbres et arbustes, dans nos jardins est une des solutions. Je vous invite d'ailleurs à passer par la commande groupée d'arbres du Parc naturel et à rejoindre le réseau « Les Apis jardins » pour accueillir au mieux la biodiversité dans votre jardin.

Enfin, une très belle nouvelle : le début des travaux de restauration des trois autres ailes de la ferme de la Grosse Tour à Burdinne ! Ces bâtiments, dont les plus anciens datent du XVI^{ème} siècle, vont retrouver une nouvelle jeunesse. La réhabilitation de ce site va renforcer son statut de point fort de notre beau Parc naturel, aux côtés notamment du Moulin de Ferrières, du Château féodal de Moha et du Village du Saule.

Excellente lecture à vous toutes et tous,

Frédéric Bertrand

PRÉSIDENT DU PARC NATUREL

Intégration de la faune dans les bâtiments Un abri de jardin accueillant pour la biodiversité.



Durant le premier semestre de cette année, nous avons eu le plaisir de contribuer à la finalisation de l'abri de jardin du potager collectif Pot'Coll, à l'arrière de la Maison du Parc naturel.

Le collectif a réalisé la majeure partie de la construction, et nous avons été sollicités pour

RETOUR SUR

LA FÊTE DU PARC NATUREL & CIE 2026

Près de 500 personnes ont bravé les fortes chaleurs le dimanche 28 juin pour profiter de la 4^{ème} Fête du Parc naturel et du lancement des Estivales au Moulin de Ferrières.

Pour cette édition, les mammifères, et en particulier le hérisson et le blaireau, étaient les grandes stars du jour. Le Parc naturel et ses partenaires se sont emparés de cette thématique pour concocter des jeux et animations sur leurs stands. Ajoutez à cela un jeu de piste, une foule d'ateliers, des contes et des balades à pied ou en tracteur et vous obtenez le cocktail parfait pour une belle journée qui a été haute en couleurs!

Cette grande Fête du Parc naturel n'aurait pu se tenir sans l'aide de nos bénévoles, nous profitons donc de ce journal pour les remercier sincèrement et chaleureusement pour l'aide apportée et le temps consacré !

Un immense merci aussi à vous, visiteurs d'un jour, qui portez une attention au Parc naturel, à nos missions et plus largement, à la nature.



L'ancienne gare de Braives, nouveau site vitrine pour les pollinisateurs !

Dans le cadre du projet GAL « Ensemble pour sauver les pollinisateurs » (Leader 2024-2027) l'équipe du Parc naturel a collaboré avec la Commune de Braives et son groupe de travail Nature, ainsi qu'avec la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), afin d'aménager le site de l'ancienne gare de Braives en un véritable refuge pour les pollinisateurs et, plus largement, pour la biodiversité.

De nouveaux aménagements et une gestion écologique du site ont été mis en place pour faire de cet espace public un site vitrine des actions en faveur des pollinisateurs. Sablière, pierriers, prairies fleuries et nichoirs à abeilles sauvages ont été réalisés et sont accompagnés d'un fauchage tardif et de tontes différenciées afin d'offrir des sites de nidification, des abris et des ressources alimentaires aux abeilles sauvages et à de nombreux autres pollinisateurs.

L'aménagement de ce site n'est toutefois pas terminé. Des panneaux d'information ainsi que de nouveaux aménagements viendront encore enrichir cet espace au cours des prochains mois. De quoi vous inspirer pour rendre votre jardin et votre terrain plus accueillants pour les pollinisateurs et la nature en général !



COMMANDE GROUPEE D'ARBRES

Plus que quelques jours pour participer à notre commande groupée d'arbres fruitiers et de plants de haie !



Les commandes sont possibles jusqu'au 19 octobre 2026.

En passant par le Parc naturel, vous accédez à des prix avantageux, des conseils personnalisés et un très beau choix d'espèces indigènes d'arbres et de variétés fruitières.

Vous êtes un particulier, un agriculteur, une commune, une entreprise et vous souhaitez planter des arbres ou des haies ? Nous sommes là pour vous conseiller et vous informer sur les aides et subventions existantes !

Liste des prix, devis, conseils et infos disponibles via info@pnbm.be ou 085/71.28.92

les aider à finaliser l'abri, notamment en construisant les deux pignons au niveau de la toiture. Une belle opportunité pour aller plus loin et intégrer la biodiversité directement dans le bâti !

Nous avons ainsi aménagé des abris pour abeilles sauvages en intégrant des madriers dans lesquels des trous de différentes dimensions ont été percés. Nous avons également intégré des abris pour les chauves-souris et différents nichoirs, un pour la Chevêche d'Athéna qui est observée régulièrement sur le site

et un autre qui pourrait accueillir le Moineau friquet ou des mésanges.

Intégrer la nature dans nos constructions et nos rénovations, même les plus modestes comme un abri de jardin, est une action concrète à la portée de chacun !

Pour en savoir plus sur ces aménagements favorables à la faune dans le bâti, découvrez le site de Natagora <https://bati.natagora.be>





UN JARDIN ACCUEILLANT POUR LE HÉRISSON

©SL

*Bonjour, moi c'est Chardon le hérisson !
Aujourd'hui je vous emmène pour une petite balade au jardin !*

*Saviez-vous que j'y suis votre allié ? En effet, je raffole de toutes sortes
d'insectes, araignées, escargots et autres limaces...*

*Hélas, ma vie dans vos jardins est parfois un vrai parcours du combattant.
Mon espèce sillonne nos régions depuis des milliers d'années, mais de
nos jours, les pièges, dangers et autres embûches sont devenus si
nombreux. Clôtures infranchissables, robots-tondeuses, granulés
anti-limaces, chiens et piscines me mènent la vie dure !*

*Si vous souhaitez m'aider un peu, ainsi que
mes congénères, voici quelques idées
simples pour nous accueillir
au mieux chez vous.*

LE MOT D'ORDRE : UN JARDIN ACCUEILLANT POUR LA BIODIVERSITÉ !

Pour favoriser ma présence, adoptez un mode de jardinage doux. J'aime me réfugier au pied d'une haie bien dense ou dans les hautes herbes, alors pourquoi ne pas pratiquer la tonte différenciée dans quelques zones ? Pour ce qui est de la haie, laissez son pied bien touffu, ne le "nettoyez" pas trop : je risquerais d'être blessé lors du passage du taille-haie ou de la débroussailluse, et je perdrais de toute façon un abri précieux.

Sachez, chers voisins humains, que j'ai aussi besoin de me déplacer de jardins en jardins pour subvenir à mes différents besoins. Ménagez-moi quelques ouvertures sécurisées dans vos clôtures,

cela m'évitera peut-être des blessures inutiles ou un dangereux détour par la route (cfr. Le brico rigolo page 12). Nocturne, je visite vos parcelles la nuit à la recherche de nourriture et d'eau : laissez-moi une petite coupelle d'eau propre à disposition. S'il vous plaît, pensez aussi à rentrer votre chien et à éteindre votre robot-tondeuse, sinon mes jours sont comptés.

Au cours de l'année, j'utilise différents nids et abris, pouvez-vous me laisser des tas de bois, de branches, de feuilles, de foin, bien tranquilles, que vous ne déplacez ni ne brûlez ? Je pourrais y hiberner, ou une charmante hérissonne pourrait s'y installer pour mettre bas ses petits.

Vous avez une mare au jardin ? C'est un atout pour la biodiversité, mais pensez à disposer une bûche contre la berge ou un autre dispositif pour que je puisse en sortir en cas de chute. Je suis un bon nageur mais je ne trouve pas toujours le moyen de remonter les berges. Et il en va de même pour votre piscine ou tout autre point d'eau un peu profond.

Dans cette vie trépidante, il faut de quoi me nourrir. Ce serait chouette si votre jardin m'offrait aussi le couvert. Vous pouvez laisser des coins plus libres où les plantes sauvages se développeront spontanément. Nul doute que je pourrai y trouver toutes sortes d'insectes à mettre à mon menu. Surtout, au potager comme dans le reste du jardin, évitez les produits chimiques et notamment les fameux granulés bleus qui me sont fatals.

UN JARDIN PUNK, COMME MOI

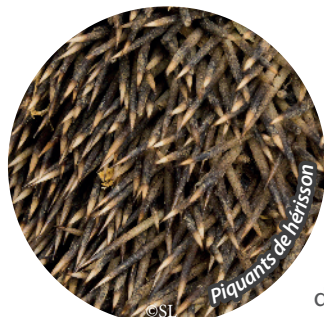
En résumé, un jardin "punk" me convient parfaitement, et c'est bien raccord avec ma coiffure, n'est-ce pas ?

Oh, mais que vois-je ? Vous habitez dans une des 4 communes du Parc naturel ? Quelle bonne nouvelle ! Vous pouvez donc recevoir de l'aide et des conseils pour un jardin au naturel, et donc "Hérisson bienvenu", en rejoignant le réseau «Les Apis jardins»... vous ferez alors de moi un Happy Hérisson.



UNE RÈGLE CLAIRE POUR LES ROBOTS-TONDEUSES.

La Wallonie a adopté un arrêté concernant l'usage des robots-tondeuses : il est désormais interdit de les laisser tourner entre 18h et 9h, ceci afin de réduire les blessures graves et les mortalités constatées par les vétérinaires et les centres de révalidation. En effet, ces derniers accueillent chaque année plusieurs centaines de hérissons très gravement blessés dont la plupart ne survivront pas, tandis que bien d'autres meurent sans même avoir été trouvés ou pris en charge. De manière générale, lorsque vous réalisez des travaux dans le jardin (débranchage, tonte, etc.) assurez-vous qu'un hérisson ou d'autres animaux ne soient pas présents dans la zone concernée.



QUE FAIRE SI JE TROUVE UN HÉRISSON MALADE OU BLESSÉ ?

Appelez un centre de révalidation (CREAVES) et décrivez la situation pour recevoir les meilleurs conseils avant d'agir.

- Si vous voyez un hérisson bien actif en journée : il ne faut pas intervenir.
- Dans tous les autres cas, hérisson blessé, titubant ou apathique, infesté de parasites, bébé seul en plein jour, bébé de moins de 500g à l'automne... : il faut intervenir.

Avec des gants, mettez le hérisson dans une boîte aux parois hautes et gardez-le au calme et en sécurité. Ajoutez une source de chaleur (bouteille d'eau chaude entourée d'un linge) en période froide ou pour les jeunes individus. Ne donnez ni eau, ni lait, ni nourriture.

Gardez bien à l'esprit qu'il est interdit de garder des animaux sauvages chez soi. De même, ne tentez pas de les soigner vous-même. Les chances de réussite en seraient drastiquement réduites et la réinsertion dans la nature deviendrait très compliquée.

Pour toute question ou prise en charge, contactez le CREAVES le plus proche.

CREAVES d'Andenne : 0496/60.68.45



QU'EST-CE QUE LA TONTE DIFFÉRENCIÉE ?

Le principe de la tonte différenciée est simple et accessible à toutes et tous. On choisit de tondre certaines zones régulièrement, tandis que d'autres sont entretenues moins souvent. On choisit également de tondre moins bas certaines zones afin de laisser fleurir les plantes basses éventuellement présentes comme le Trèfle blanc, le Lotier corniculé, la Brunelle commune... Le jardin va gagner en diversité avec plus de fleurs et d'insectes notamment, tout en gardant un aspect structuré.

On peut également aller un cran plus loin en laissant évoluer ces zones vers un pré de fauche, c'est-à-dire une végétation spontanée plus haute, constituée majoritairement de graminées et de quelques fleurs. La gestion consiste alors en un fauchage, une à deux fois par an, avec exportation du produit de fauche afin d'appauvrir le sol progressivement pour favoriser l'apparition de plantes à fleurs et limiter la dominance des graminées.

Plus d'infos / www.adalia.be



Chardon le hérisson a été interviewé par Lise-Marie Pigneur
Chargée de missions animation & pôle nature



Piège photo

PARTICIPEZ À L'OPÉRATION HÉRISSON !

De mars 2026 à juin 2027, les 13 Parcs naturels de Wallonie mettent le focus sur cet habitant discret, mais bien connu de nos jardins... «punk»! Ce projet est mené en étroite collaboration avec le Groupe de Travail Hérissons de Natagora (<https://herisson.natagora.be/decouvrez-le-herisson>) et en partenariat avec les CREAVES (Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'État Sauvage).

LES ACTIONS DE L'OPÉRATION HÉRISSON

- **Le recensement** des hérissons à grande échelle pour mieux connaître leurs populations au sein des territoires des 13 Parcs naturels, en mobilisant les citoyens.
- **La sensibilisation** à cette espèce en déclin.
- **Un grand concours** pour les citoyens et les écoles des Parcs naturels pour gagner un abri à hérisson et un kit « Hérissons admis ».
- **La formation des acteurs-clés** (gestionnaires d'espaces verts, services espaces verts et environnement des communes) et des citoyens aux réflexes à avoir quand on trouve un hérisson blessé et aux méthodes d'aménagement et de gestion favorables à l'espèce.

ET VOUS, QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Les citoyennes et citoyens peuvent contribuer concrètement à l'Opération Hérissons de plusieurs façons. Le Parc naturel Burdinale-Mehaigne, en collaboration avec la régionale Natagora Hesbaye médiane, recherche actuellement des personnes sur le territoire pour :

- **installer un piège photographique et/ou un tunnel à empreintes** dans leur jardin pendant une période ininterrompue de 3 semaines. Le matériel est prêté gratuitement dans le cadre du projet ;
- **parcourir, en soirée, des tronçons pré-identifiés** dans leur commune afin de rechercher des hérissons ;
- **signaler toute observation de hérisson**, qu'il soit vivant, trouvé mort ou victime de la circulation, sur la plateforme www.observations.be ou directement auprès du Parc naturel à l'adresse info@pnbm.be

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER OU OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS ?

Rendez-vous sur www.pnbm.be/nos-projets/nature-biodiversite#operation-herisson



©SL

Tunnel à empreintes



©SL

Lise-Marie Pigneur
Chargée de missions animation & pôle nature



Les grandes cultures du territoire Burdinale-Mehaigne

Depuis des années nous vous parlons de projets menés avec les agricultrices et agriculteurs du territoire. Mais connaissez-vous les cultures qui couvrent les champs et qui façonnent le paysage des quatre communes du Parc naturel ? Embarquons au cœur de notre Hesbaye pour vous faire (re)découvrir les grandes cultures de notre territoire.

LE CLIMAT ET LE SOL DE LA HESBAYE

Historiquement, la Hesbaye est une région de cultures céréalières et de terres labourables. Le contraste est saisissant avec le Condroz et les Ardennes, où les prairies et l'élevage occupent une place plus importante. Cette différence s'explique en partie par un climat favorable, mais surtout par la présence de sols limoneux profonds et particulièrement fertiles. À l'époque de la traction animale, le labour représentait un travail considérable et n'était pleinement rentable que sur des terres offrant un fort potentiel agronomique. La Hesbaye s'est ainsi imposée comme le « grenier à blé » de la Belgique. Les nombreuses fermes en carré qui jalonnent le territoire témoignent de cette vocation céréalière : leurs vastes granges permettaient de stocker les récoltes avant leur

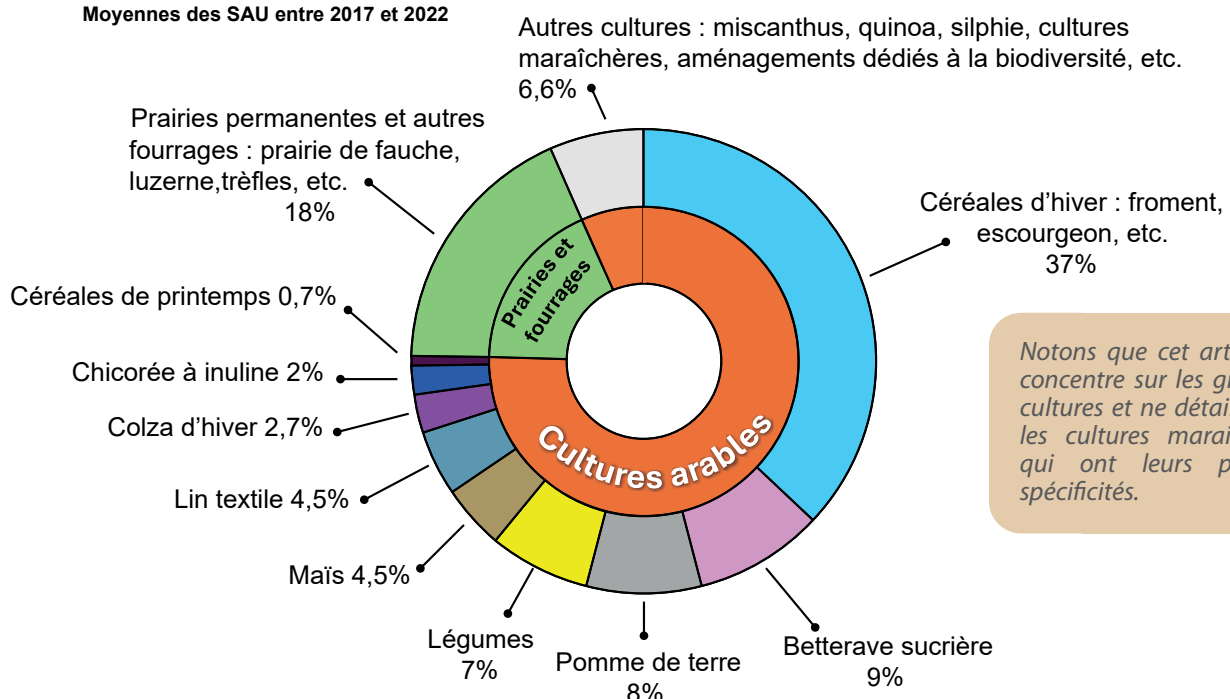
battage puis leur commercialisation. Au fil du temps, d'autres cultures se sont également développées, notamment la betterave sucrière, la pomme de terre, le lin et diverses cultures légumières.

LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU)

Les quatre communes du Parc naturel, Braives, Burdinne, Héron et Wanze, comptent près de 10.520 hectares de SAU, c'est-à-dire de terres déclarées à usage agricole, sur un territoire total d'un peu moins de 16.000 hectares. Les données présentées correspondent à la proportion moyenne des surfaces occupées par les différentes cultures entre 2017 et 2022. Elles permettent de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les projets agricoles du Parc naturel et du GAL.

De quoi est composée la Surface Agricole Utile (SAU) du territoire des 4 communes ?

Moyennes des SAU entre 2017 et 2022



Notons que cet article se concentre sur les grandes cultures et ne détaille pas les cultures maraîchères qui ont leurs propres spécificités.

QUELLES SONT LES GRANDES CULTURES PRÉSENTES AUJOURD'HUI SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Notre territoire n'est pas homogène, il est composé d'une mosaïque de paysages agricoles, allant du fond de vallée aux grandes plaines d'openfield. Selon le milieu, les cultures différeront dans leurs proportions mais on peut tout de même se faire une idée de la répartition moyenne des cultures sur le territoire.

LES CÉRÉALES D'HIVER ET DE PRINTEMPS (37 % et 0,7 % de la SAU)

Les céréales d'hiver dominent largement le paysage agricole. Le froment d'hiver arrive en tête, suivi de l'escourgeon et de l'épeautre. D'autres céréales sont présentes en moindre quantité : triticale, avoine, seigle ou petit épeautre. Les céréales cultivées sur le territoire sont principalement destinées à l'alimentation animale et à la production énergétique via les coproduits, mais aussi, dans une moindre mesure, à la multiplication de semences ou à la production de céréales panifiables, biscuitières ou brassicoles. Elles produisent également de la paille, utilisée pour la litière ou restituée au sol comme source de matière organique.

LA BETTERAVE SUCRIÈRE ET LA CHICORÉE (9 % et 2 % de la SAU)

La betterave sucrière est cultivée pour la production de sucre. Elle fournit aussi des coproduits comme les pulpes pour l'alimentation bovine ou les écumes utilisées pour corriger l'acidité (pH) des sols. Malgré son importance sur le territoire, cette culture recule sous l'effet de la concurrence mondiale, avec la canne à sucre notamment. La chicorée est, quant à elle, cultivée pour l'inuline, utilisée dans les secteurs de l'alimentation et de la santé.

LA POMME DE TERRE (8 % de la SAU)

La pomme de terre a de nombreux débouchés : transformation (frites, chips, purées), consommation directe, production de plants ou féculeries. La Belgique est d'ailleurs reconnue mondialement pour son industrie de transformation de la pomme de terre.

LES LÉGUMES PRINCIPAUX (7 % de la SAU)

La proximité d'usines de transformation explique la présence de nombreuses cultures légumières sur notre territoire. Pois, carottes, haricots, épinards, fèves des marais et oignons sont principalement produits pour le marché des légumes surgelés ou frais.

LE LIN (4,5 % de la SAU)

Le lin textile représente l'essentiel des cultures fibreuses du territoire. Ses fibres servent à la fabrication de vêtements, mais aussi de papier ou de panneaux. Le lin oléagineux, pour la production d'huile, reste quant à lui très peu présent.

LE MAÏS (4,5 % de la SAU)

Bien que le maïs fasse partie des céréales, il est présenté séparément des autres céréales par souci de clarté. Il est cultivé pour le fourrage (en ensilage, c'est-à-dire haché et ensuite conservé en silo pour être donné aux animaux pendant le reste de l'année), le grain ou encore la biométhanisation.

LE COLZA D'HIVER (2,7 % de la SAU)

Le colza est davantage présent sur les régions agricoles moins fertiles, mais il occupe néanmoins une place notable sur le territoire. Il est utilisé pour la production d'huile et fournit également des coproduits valorisés en alimentation animale et en énergie.



LES PRAIRIES (18 % de la SAU)

La part des prairies a diminué au fil des années, notamment en raison des difficultés économiques rencontrées par les élevages. Les surfaces restantes se situent souvent sur les terres les moins favorables aux cultures. Les éleveurs produisent également de la luzerne, des méteils (mélange de cultures, souvent des céréales et légumineuses utilisées en fourrage), des trèfles ou d'autres fourrages destinés à nourrir le bétail. Enfin, une petite partie de ces prairies (0.8% de la SAU) est gérée dans un objectif de préservation de la biodiversité (fauche tardive, zone refuge, etc.)

LES AUTRES CULTURES AGRICOLES (6.6% de la SAU)

Il est difficile de citer l'entièreté des cultures présentes sur le territoire tant elles sont nombreuses ! En voici tout de même quelques-unes : topinambour, persil, miscanthus, rutabaga, échalote, échalion, quinoa, cameline, radis, asperge, panais, silphie, production de plants d'arbres, vergers de production intensifs et extensifs, ou encore cultures de fleurs à couper ! Le maraîchage est évidemment compris dans cette partie de la SAU et la liste des légumes et fruits qu'il propose est bien plus diversifiée. La SAU est aussi occupée par des aménagements en champ destinés à préserver la biodiversité, tels que les bandes fleuries, les bandes enherbées et les jachères qui sont présents sur environ 1.7% du territoire.

ET EN WALLONIE ?

À l'échelle wallonne, la prairie permanente domine largement avec environ 52 % de la SAU. Viennent ensuite les céréales (28 %), puis le maïs fourrager (6 %), les pommes de terre et les betteraves (5 % chacune). Les productions agricoles wallonnes sont destinées à l'alimentation animale (71 %), à l'alimentation humaine (20 %) et à la production d'énergie (9 %).

Cette comparaison met en évidence la spécificité agricole du territoire Burdinale-Mehaigne. Grâce à ses sols limoneux fertiles, il est fortement orienté vers les grandes cultures céréalières et les cultures de printemps à forte valeur ajoutée.



CULTURES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les vagues de chaleurs et canicules de cet été nous l'ont sérieusement rappelé : le changement climatique, c'est maintenant. Alors comment nos agriculteurs se préparent-ils à la résilience ? Qu'ont-ils déjà mis en place pour que leurs cultures s'adaptent ?

Le projet «Agriculture résiliente - Vers des systèmes agricoles plus résilients en territoire Burdinale-Mehaigne» (Leader 2024/2027) porté par le Parc naturel et le GAL en collaboration avec les agricultrices et agriculteurs, a pour objectif d'aider l'agriculture face au dérèglement climatique : adaptation à la sécheresse, amélioration de la qualité du sol ou encore diffusion des pratiques agroécologiques. Voici une liste non exhaustive d'actions menées avec les agricultrices et agriculteurs du territoire :

- En cultures de colza et de betterave, la **lutte biologique contre les ravageurs** est effectuée dans le but de réduire l'utilisation des insecticides. Le projet «Agriculture résiliente» apporte un appui aux agriculteurs afin, par exemple, d'installer de bandes fleuries qui attireront des insectes prédateurs de pucerons. Des agriculteurs associent également les cultures avec des plantes compagnes qui serviront de leurre pour les ravageurs et réduiront l'ampleur des attaques sur les cultures.
- En céréales, colza, betterave et pois, nous sensibilisons à la **réduction du travail du sol** pour ces semis, **ce qui réduit la compaction du sol**.
- En céréales, colza, maïs et tournesol, nous avons organisé une formation poussée des agriculteurs à **la moisson du grain, la réduction des pertes et l'économie en carburant**.
- Pour toutes les cultures, nous sensibilisons à **l'emploi de fertilisants organiques produits localement** et à l'amélioration de l'utilisation des fertilisants pour réduire les pertes et pollutions.
- Nous travaillons à la promotion et **l'aide à l'installation de cultures alternatives** comme le chanvre, le tournesol ou le blé dur.

Hadrien Gaultet
Chargé de mission « Agriculture résiliente » (LEADER)

«Agriculture résiliente», un projet porté par le GAL Burdinale-Mehaigne et le Parc naturel Burdinale-Mehaigne et financé par le Fonds LEADER





Un terrain non construit n'est pas une page blanche

Construire ne consiste pas seulement à implanter une maison sur une parcelle. C'est aussi participer à un cadre de vie, à un paysage et à l'identité d'un village. Une construction ne se réfléchit donc jamais uniquement à l'échelle de son seul terrain.

Choisir un terrain à bâtir est une étape importante dans un projet de construction et dans un projet de vie. Pourtant, il est fréquent d'imaginer qu'une parcelle non construite est une page blanche sur laquelle tout est possible. En réalité, un terrain possède toujours une histoire, des caractéristiques et des contraintes qui méritent d'être comprises avant d'imaginer sa future habitation ou construction.

UN TERRAIN A TOUJOURS UNE HISTOIRE

Au-delà des règlements communaux ou régionaux qui déterminent ce qui est autorisé, il est utile de se poser une question simple : **pourquoi ce terrain n'a-t-il jamais été bâti ?**

Certaines parcelles sont restées libres parce qu'elles présentent des contraintes naturelles trop importantes : une forte pente, des risques d'inondation ou d'écoulement de boues. Des solutions techniques permettent souvent de construire malgré ces contraintes. Mais ce qui est techniquement possible n'est pas forcément souhaitable. Imperméabiliser un terrain situé en amont peut, par exemple, aggraver les risques

d'inondation en aval. Construire sur un relief marqué peut également nécessiter d'importants terrassements, augmenter le coût du projet et modifier fortement le paysage.

Une autre piste pour en apprendre davantage sur un terrain est de regarder le nom des rues ou des lieux-dits. Parfois, ces noms donnent une indication assez parlante telles que "rue du Vivier", "rue du Marais", etc. Soyez-y attentifs !

OBSERVER CE QUI EST DÉJÀ PRÉSENT

Les éléments présents sur un terrain donnent également de belles indications et doivent être pris en compte. La présence ou la proximité d'un cours d'eau ou de mares naturelles indiquent qu'il faudra prendre en compte les aléas d'inondations ou les axes de ruissellement.

La végétation existante mérite également une attention particulière. Nos villages regorgeaient d'anciennes prairies et vergers dont subsistent encore très souvent les arbres et les haies qui les délimitaient. Ces éléments constituent aujourd'hui des maillons essentiels du réseau écologique. Ils

offrent un habitat à la faune, limitent l'érosion, favorisent l'infiltration de l'eau et contribuent à la qualité du paysage.

Il pourrait être tentant de tout supprimer pour repartir de zéro, avec l'idée de replanter ensuite. Toutefois, n'oublions pas qu'un permis peut être nécessaire et surtout, un vieil arbre ou une haie âgée de plusieurs dizaines d'années rendent des services, notamment dans le soutien à la biodiversité ou la régulation du ruissellement, qu'une jeune plantation mettra longtemps à atteindre.

S'INTÉGRER DANS L'IDENTITÉ DU VILLAGE

Les villages du Parc naturel ont tous leur identité propre qui se traduit dans les gabarits des maisons, les matériaux utilisés, l'implantation du bâti, etc. Utiliser des matériaux, des teintes ou des proportions en cohérence avec le bâti local permet de préserver le caractère des villages et d'éviter une uniformisation progressive du paysage wallon.



ADAPTER LE PROJET AU TERRAIN

Une fois l'ensemble de ces éléments analysés, il est important de se demander si le terrain correspond réellement au projet que l'on souhaite réaliser. L'objectif ne devrait pas être de transformer le terrain à tout prix pour qu'il s'accorde à une maison imaginée à l'avance, mais plutôt d'adapter le projet aux qualités et aux contraintes du lieu ou bien parfois, de repartir à la recherche d'un autre terrain avec moins de contraintes.

En définitive, un terrain à bâtir n'est jamais une simple parcelle vide. Il possède une histoire, un fonctionnement et une identité. Les comprendre avant d'acheter permet de faire des choix plus éclairés, de mieux préserver le cadre de vie et de concevoir une habitation qui trouvera naturellement sa place dans le paysage.

Camille Mathot
Chargée de missions pôle paysage
et aménagement du territoire

QUELQUES PETITS CONSEILS D'ANALYSE

Avant de choisir un terrain et de faire construire sur celui-ci, nous vous conseillons de bien observer :

- le relief
- les risques d'inondation, les axes de ruissellement et la présence éventuelle d'un cours d'eau ou d'une mare
- la végétation existante (arbres, haies, vergers, etc.)
- les constructions et la végétation des terrains voisins
- le contexte bâti et paysager du village.



Une partie de ces éléments est directement visible lors de la visite du terrain et de ses alentours et d'autres peuvent être vérifiés grâce aux **cartographies en ligne**, disponibles sur WalOnMap :

<https://geoportail.wallonie.be/home.html>

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ?

N'oubliez pas que vous pouvez contacter votre commune ou bien vous tourner vers le Parc naturel si vous avez des questions.

Nous vous conseillerons au mieux sur la cohérence globale de votre projet et nous vous proposerons des pistes de solutions en fonction des atouts et faiblesses du terrain.

BRICO RIGOLO

OUVRE LA VOIE AUX HÉRISSENS

Les clôtures séparant les jardins bloquent les hérissons qui ont besoin de se déplacer pour trouver de la nourriture, faire leur nid ou trouver un partenaire. Cela les oblige parfois à faire de grands détours et parfois à devoir passer par les routes qui sont des pièges mortels pour eux.

Pour donner un coup de pouce aux hérissons, tu peux aménager des passages sécurisés dans les clôtures. Mais avant, demande bien l'autorisation des adultes et aussi un petit coup de main de leur part pour ce bricolage un peu technique.

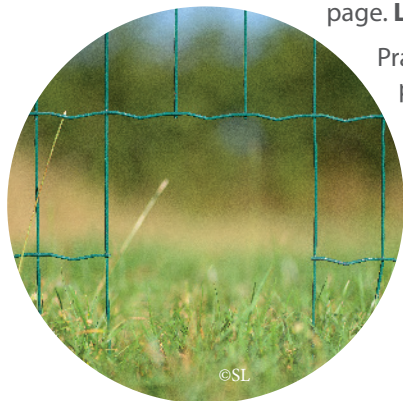


Pour ce faire, **prends une plaque de bois** et reproduis le modèle que tu vois en photo sur cette page. **Le trou à découper** dans la plaque doit faire **15 cm de haut sur 15 cm de côté**.

Pratique une **découpe propre** au niveau du sol, **dans le bas de la clôture**, afin de permettre le passage des hérissons. **Évite de couper le fil du bas de la clôture afin de conserver la tension du grillage**. Les fils coupés doivent être laissés le plus courts possible ou soigneusement repliés, de manière à supprimer toute extrémité pointue ou saillante susceptible de blesser un hérisson.

Place le petit portail de bois et fixe-le à la clôture.

N'hésite pas à le décorer selon ton inspiration.



VOILÀ, TU AS OUVERT LA VOIE AUX HÉRISSENS.

ILS VONT POUVOIR SE BALADER LIBREMENT DANS TON QUARTIER !



QUIZ ???

Relie ces nombres à ce à quoi ils correspondent chez le hérisson

Longévité en années en milieu naturel	☐	☐ 4 à 6
Piquants	☐	☐ 7000
Poids en g	☐	☐ 20 à 30
Nombre de petits par portée	☐	☐ 1 à 2
Nombre de portées par an	☐	☐ 1 à 6
Nombre de mois d'hibernation	☐	☐ 400 à 1200
Longueur en cm	☐	☐ 2 à 3



LE SAVAIS-TU ?

Le Hérisson d'Europe est un petit mammifère dit insectivore, ce qui signifie mangeur d'insectes.

Mais en réalité son régime alimentaire est bien plus varié : il apprécie notamment les limaces, escargots, insectes, araignées, œufs, etc.

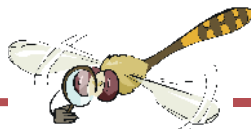


Solutions

Longévité en milieu naturel → 2 à 3 ans • Piquants → 7000 • Poids en g → 20 à 30 • Nombre de petits par portée → 1 à 2 • Nombre de portées par an → 1 à 6 • Nombre de mois d'hibernation → 4 à 6 • Longueur en cm → 20 à 30



NOTRE AGENDA



23 octobre 2026 Petit tour dans les paysages du Parc naturel

À Huccorgne, découverte des paysages du Parc naturel et de la transition entre les vastes étendues hesbignonnes et les paysages encaissés de la vallée de la Meuse.

5 décembre 2026 Cycle « Ligneux champêtres » : réussir la plantation des arbres

Demi-journée pratique consacrée à la plantation des haies et arbres fruitiers.

10 décembre 2026 Ciné-échange : La Théorie du Boxeur

Projection d'un documentaire sur l'adaptation de l'agriculture face au dérèglement climatique, suivie d'un échange avec le GAL, le Parc naturel et la FUGEA autour des solutions locales. En partenariat avec l'Espace Samare.

Infos et inscriptions : www.espacesamare.be/events/la-theorie-du-boxeur/

30 janvier 2027 Les oiseaux en hiver

Observation et comptage des oiseaux à la mangeoire de la Maison du Parc naturel, suivis d'une balade et de conseils pour favoriser leur accueil dans nos jardins et bâtiments.

6 février 2027 Cycle « Ligneux champêtres » : identification des arbres et arbustes en hiver

Reconnaissance des principales espèces indigènes grâce aux bourgeons et à une clé de détermination, puis mise en pratique au jardin des pollinisateurs. En partenariat avec le CNB Burdinale.

13 mars 2027 Cycle « Ligneux champêtres » : les arbres têtards

Atelier consacré à l'arbre têtard, emblème du Parc naturel. Une demi-journée pour apprendre à planter, à former et entretenir des saules têtards.

Mars 2027 Journées Wallonnes de l'Eau & Nuit de la Chouette



CET AGENDA SERA COMPLÉTÉ PAR DE NOUVELLES ACTIVITÉS.

Vous retrouverez également sur notre site Internet les activités proposées dans le cadre du réseau Les Apis jardins et du Groupe Action Nature (GAN).

CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT NOTRE AGENDA EN LIGNE ET NOTRE PAGE FACEBOOK POUR NE RIEN MANQUER.

Sauf mention contraire, **les inscriptions se font au 085/71.28.92 ou à info@pnbm.be**.
Les prix, horaires, lieux et informations pratiques sont disponibles sur notre site Internet.
Pour les activités organisées par un partenaire, un lien vers son site est indiqué.



www.pnbm.be/agenda

Village du Saule

Cet automne, le Village du Saule ouvre à nouveau ses portes pour les vacances d'automne avec **TROIS STAGES NATURE** complémentaires, à vivre en famille ou entre copains. Au programme : immersion créative et linguistique, éveil au vivant et initiation à la pêche, le tout au cœur d'un site naturel préservé.

Écocitoyenneté en immersion italien - Arts, nature et découverte linguistique

Du 19 au 23/10 • 7 à 77 ans • avec Mèi Li

Tarif : 135 €/5 jours • Inscription par e-mail à meili.majimo@gmail.com

Mon merveilleux carnet du vivant

Du 26 au 30/10 • 6 à 9 ans • avec Julie (Village du Saule) et l'Espace Samare.

Tarif : 85 €/5 jours.

Stage de pêche

Du 26 au 30/10 • 10 à 18 ans • avec Patrick & co. Initiation respectueuse à la pêche (techniques, espèces, montage de ligne, pêche en étang), matériel fourni.

Tarif : 85 €/5 jours • Inscriptions sur le site du Village du Saule (activités / stages vacances).

De 9h à 16h (garderie offerte de 8h à 17h) - Rue du Cortil 2, 4261 Braives

Infos et réservations : www.villagedusaule.be/fr/activites/3/stages-vacances/50/stage-d-automne

Village
du SAULE



ESPACE
SAMARE
CENTRE CULTUREL



ÇA SE PASSE AU CENTRE CULTUREL DE WANZE

28/10 • 16h30 : THÉÂTRE JEUNE PUBLIC
« *Les bêtises de Violette* » (dès 5 ans)

05/11 > 13/12 : EXPOSITION
« *Emprise(s)* »

10/02 • 20h : THÉÂTRE
« *Une pièce pour le vivant* »

Toutes les infos :
www.centreculturelwanze.be



ADL WANZE

Village de Noël et Marché des Créateurs

Le Village de Noël de Wanze vous accueille dans la cour de l'Administration communale avec au menu : chalets des HoReCa locaux pour vous régaler avec des spécialités hivernales, idées pour vos cadeaux de fin d'année avec les producteurs et artisans de la région, nombreuses animations pour petits et grands, etc. Ambiance chaleureuse et conviviale garantie !

Du 11 au 13 décembre 2026

Infos et programme sur Facebook : [Wanzelocal](https://www.facebook.com/Wanzelocal)



VEILLÉE DES ROIS MAGES AU MOULIN DE FERRIÈRES

Le **DIMANCHE 3 JANVIER À PARTIR DE 17H**, la cour du Moulin de Ferrières se parera de feu pour célébrer l'Épiphanie ! Jeux, contes et animation musicale enchanteront les petits et les grands à la lumière des flammes. Et bien sûr, les plaisirs de saison seront de la partie avec la galette des rois, le vin chaud et le chocolat chaud.

Les réservations sont indispensables
et se feront en ligne à partir du 1/12/26.

Plus d'informations à venir sur
www.moulinferrieres.be



Ensemble, développons un réseau de 250 Apis jardins en 2027



Rejoignez "Les Apis jardins" et participez à un objectif commun : développer le réseau pour atteindre 250 jardins au naturel en 2027 pour **renforcer la biodiversité de notre territoire**.

Un Apis jardin est bien plus qu'un jardin entretenu au naturel : c'est un **refuge où abeilles, papillons, oiseaux, hérissons et bien d'autres animaux peuvent se nourrir, s'abriter et se déplacer**.

En rejoignant les 190 jardins déjà engagés, vous devenez un maillon essentiel de ce réseau vivant et contribuez concrètement à préserver la nature près de chez vous.

REJOINDRE «LES APIS JARDIN» C'EST :

- **Une visite-conseil gratuite de votre jardin.**
- Un accompagnement personnalisé par l'équipe du Parc naturel.
- Un accès prioritaire aux formations, ateliers et activités du réseau, avec des réductions.
- Des échanges avec les autres membres du réseau.

Petit ou grand, aménagé ou non, tout terrain peut devenir un refuge pour la biodiversité. Il suffit d'adhérer à la charte "Les Apis jardins" et de respecter quelques critères. Retrouvez toutes les informations et les conditions d'adhésion en nous contactant ou via le lien ci-contre.



CONTACT :
085/71.28.92
info@pnbm.be

“SAUVER LES POLLINISATEURS” : APPEL À CANDIDATURE



Dans le cadre du projet « Ensemble pour sauver les pollinisateurs » du GAL Burdinale-Mehaigne, nous recherchons des Apis jardins ou des Apis jardins en devenir pour accueillir un aménagement favorable aux pollinisateurs parmi :

- La plantation d'arbres (haies indigènes, arbres isolés, etc.)
- L'aménagement d'un milieu favorable aux abeilles terrioles (sablière)
- L'aménagement d'abris pour les abeilles sauvages
- L'aménagement d'une prairie fleurie et la plantation de vivaces

Les jardins sélectionnés sur base de critères prédéfinis bénéficieront d'un **accompagnement personnalisé** pour réaliser un aménagement favorable aux pollinisateurs.

Contactez-nous pour connaître les conditions de participation et déposer votre candidature !

